



VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

2019-17



SEANCE DU 11 FEVRIER 2019

LN/CJ n° 2019/03

Objet de la délibération :

REMPLACEMENT D'UN SIEGE
VACANT AU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 03

Votants : 24

Date de la convocation :
5/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, MARCHAND Isabelle, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, METRAL-CHARVET Denis.

Absents Excusés :

GAUTIER Martine, Pouvoir à R. BASSEZ - POISSONNIER Philippe, Pouvoir à J. MATHIAU, ESTAMPE Bruno, Pouvoir à I. MARCHAND - DUCOUTUMANY Franck, LARCHER Annick.

Absents :

BEAUFORT Arnaud, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine.

Secrétaire de séance : B. BONVIN



VU les articles L123-6, R123-7 et 123-8 du Code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération n° 2015/07 du 12/01/2015 fixant les conditions de dépôt des listes destinées à l'élection des 6 membres du Conseil d'administration,

VU la délibération n° 2015/01 du 16/02/2015 relative à l'élection des 6 membres au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

VU la délibération n° 2018/02 du 10/09/2018 relative au remplacement d'un siège vacant sur la liste « Ensemble pour Epernon »,

VU la proclamation des résultats de l'élection de Monsieur François BELHOMME en tant que Maire, le 14 janvier 2019,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à son remplacement au sein du Centre communal d'action sociale,

CONSIDERANT que Monsieur François BELHOMME a été élu Maire,

CONSIDERANT que Monsieur François BELHOMME, issu de la liste «Vivre Epernon », seul un candidat de cette liste peut lui succéder conformément à l'article R123-9 du Code de l'action sociale et des familles qui prévoit que le siège vacant est pourvu par un conseiller municipal choisi dans l'ordre de présentation de la liste qui a obtenu ce siège,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190211-D2019_02_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2019

Affichage : 14/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation





2019-18

EST DESIGNÉE AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

- Madame Danièle BOMMER, suivante de la liste « Vivre Epernon » en remplacement de Monsieur François BELHOMME

Puis, Monsieur le Maire rappelle la composition du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

Présidente : F. BELHOMME

Béatrice BONVIN – Simone BEULE – Cendrine CHERGUI – Jean-Paul MARCHAND – Danièle BOMMER - Nathalie VAN CAPPEL.

Accord du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et Délibéré à Epernon, le 11 février 2019

Le Maire,

F. BELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190211-D2019_02_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2019

Affichage : 14/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

